

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS302/15
27 juillet 2005

(05-3366)

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE – MESURES AFFECTANT L'IMPORTATION ET LA VENTE DE CIGARETTES SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

Désignation d'un arbitre conformément à l'article 21:3 c) du Mémorandum d'accord
sur les règles et procédures régissant le règlement des différends

Note du Secrétariat

Par lettre conjointe datée du 21 juillet 2005, le Honduras et la République dominicaine ont demandé à M. John Lockhart, membre de l'Organe d'appel, d'exercer les fonctions d'arbitre conformément à l'article 21:3 c) du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends* dans l'affaire *République dominicaine – Mesures affectant l'importation et la vente de cigarettes sur le marché intérieur* (WT/DS302). Le 22 juillet 2005, M. Lockhart a informé par écrit le Honduras et la République dominicaine qu'il acceptait d'être désigné comme arbitre.
